

MINISTERE DE L'ECONMIE  
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

**CIRCULAIRE N° 954 DU 07 SEPT 1999**

Objet : Mise à jour des nouveaux Badges SYDAM (Cartes à puce)

En vue du prochain basculement du SYDAM sur les nouveaux ordinateurs, j'ai l'honneur d'inviter l'ensemble du service et des usagers du Site du Port à se présenter, avant le 10 septembre 1999 délai de rigueur, à la Direction de l'Informatique munis des badges SYDAMII (cartes à puce) pour leur mise à jour. Tous les badges non réactivés seront invalides.

Je compte sur la disponibilité de tous pour la réussite de cette opération.

Ampliations :

- Syndicat des Transitaires  
S/C SAGA-CI
- Syndicat des PME/Transit S/C SITT
- Toutes Directions Douanes
- Tous Bureaux Douanes

P. Le Directeur Général des Douanes  
& PO. Le Directeur Général Adjoint

